

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif pour 2020 du budget annexe « assainissement » a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 5 février 2020. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- La poursuite du déploiement de la politique d'assainissement du Territoire, avec des services territoriaux bien structurés, un financement sécurisé et des outils opérationnels, permettant ainsi de répondre aux enjeux de mise en conformité et de développement des réseaux en lien avec le calendrier des opérations de travaux de voirie planifiées pour 2020 et au vu des capacités techniques réelles du Territoire ;
- L'inscription d'un programme d'investissement volontariste de près de 7 millions d'euros dans un cadre financier sécurisé, avec une trajectoire d'endettement saine.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

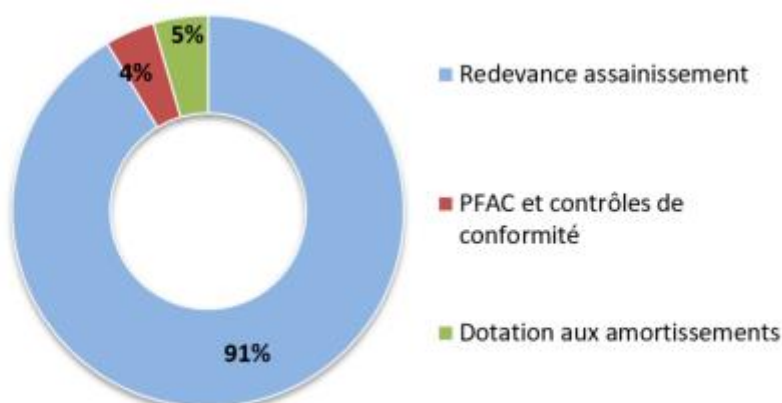
SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	7 420 000,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	4 372 143,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 3 047 857</i>			
Recettes d'ordre	350 000,00 €	Dépenses d'ordre	3 397 857,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 700 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>697 857,00 €</i>
TOTAL	7 770 000,00 €	TOTAL	7 770 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	1 734 440,45 €	Dépenses réelles d'investissement	8 767 044,00 €
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>600 000,00 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>6 667 044,00 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>1 134 440,45 €</i>	<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>2 100 000,00 €</i>
Dotation et fonds de réserve	5 064 293,86 €	Restes à réaliser 2019 reportés	1 079 547,31 €
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>3 033 083,06 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>2 031 210,80 €</i>		
Recettes d'ordre d'investissement	3 397 857,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	350 000,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 700 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>697 857,00 €</i>		
TOTAL	10 196 591,31 €	TOTAL	10 196 591,31 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation stables suite à l'harmonisation des tarifs sur le Territoire

Le total des recettes d'exploitation s'élève à **7 770 000 euros** dont 7 420 000 euros de recettes réelles et 350 000 euros de recettes d'ordre.

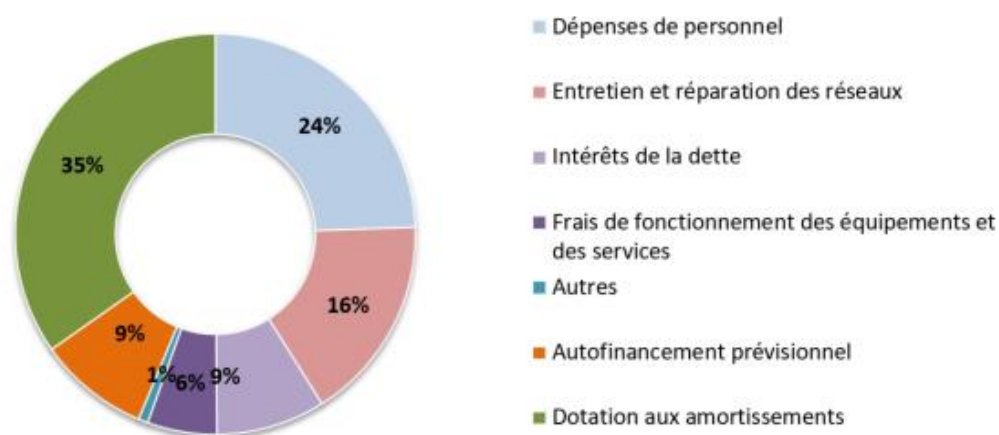
Les recettes réelles d'exploitation sont attendues en progression de 5,8% par rapport à 2019, suite à l'harmonisation des tarifs de la redevance d'assainissement sur le territoire en deux ans (2017-2018), permettant ainsi l'inscription d'une recette de 7,1 millions d'euros pour 2020, soit un produit légèrement supérieur à celui budgété en 2019.



Les autres recettes réelles d'exploitation sont notamment constituées de la participation au financement de l'assainissement collectif et de la tarification pour le contrôle des installations de raccordement aux réseaux publics, attendues à hauteur de 300 000 euros.

Une diminution des dépenses d'exploitation au regard de la démarche d'optimisation des dépenses de mise en conformité des réseaux repris en gestion territoriale

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à **7 770 000 euros** et comprend 4 372 143 euros de dépenses réelles ainsi que 3 397 857 euros de dépenses d'ordre (au titre des amortissements pour 2 700 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 697 857 euros).



Les charges de personnel remboursées au budget principal (1 900 000 euros) représentent seulement 24,5% du montant total des dépenses d'exploitation.

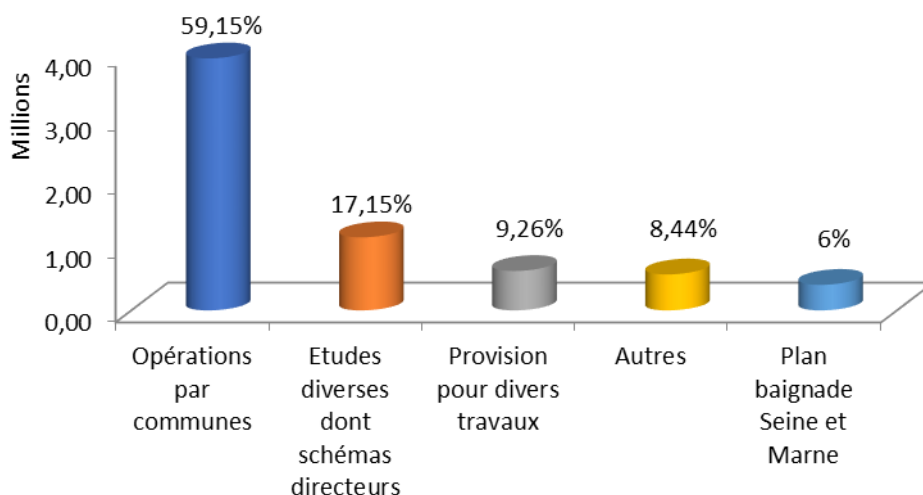
Les autres postes de dépenses sont principalement consacrés à l'entretien et à la réparation des réseaux (1 290 250 euros). Ces dépenses diminuent par rapport à 2019, suite à une démarche d'optimisation des dépenses de mise en conformité des réseaux (diagnostics des réseaux, enquêtes de conformité, surveillance et suivi des déversoirs...), avec la conclusion en 2018 d'un nouveau marché de gestion patrimoniale.

Il s'agit également du remboursement des intérêts de la dette (685 000 euros), ainsi que des frais de fonctionnement des services et des équipements tels que les dépenses de carburants, les frais de télécommunication et les fournitures administratives (186 900 euros).

2. INVESTISSEMENT

Des dépenses d'équipement en adéquation avec la poursuite d'un programme d'investissement de modernisation des réseaux ambitieux

Budgétées à hauteur de **10 196 591,31 euros** les dépenses d'investissement comptent **6 667 044,00 euros** uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles (avec en sus 1 079 547,31 euros de restes-à-réaliser 2019 reportés au budget primitif 2020).



Les choix d'investissement sur la compétence assainissement ont été effectués en lien étroit avec la programmation des Villes, en s'adossant aux premières conclusions des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ainsi qu'à la programmation pluriannuelle voirie 2018-2021.

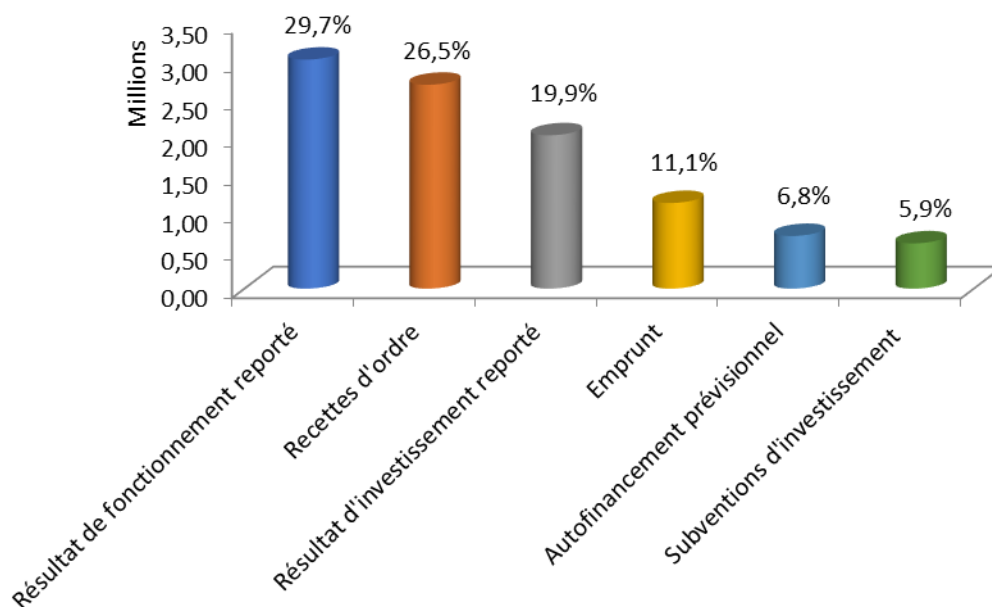
Dans ce contexte, un programme d'investissement territorialisé de 6 104 044,00 euros a été défini, dont 3 943 773,75 euros d'opérations individualisables ventilées en cohérence avec le niveau de redevance d'assainissement apporté par chaque territoire communal. Il intègre également des crédits d'études pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement et la mise en œuvre d'inspections télévisées (1 143 226,75), une enveloppe pour la réalisation de travaux sur des ouvrages structurels au titre du plan baignade « Seine et Marne » dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 (400 000 euros), ainsi qu'une provision pour divers travaux sur les grilles et avaloirs (617 044 euros).

A ce programme d'investissement s'ajoutent diverses dépenses telles que des crédits liés à l'acquisition d'une hydrocreuse (438 000 euros), à la mise en place de systèmes de télésurveillance des postes de roulement (75 000 euros), ainsi que des crédits liés au renouvellement de postes informatiques, aux brevets et aux licences informatiques (50 000 euros).

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 2 100 000 euros.

Un programme d'investissement financé de manière significative par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **10 196 591,31 euros**, et se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 10 196 591,31 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées à la réalisation du programme d'investissement, s'élèvent à 6 362 150,86 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement territorialisé sur l'assainissement à hauteur de plus de 50%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 1 134 440,45 euros.

En définitive, l'épargne générée par la section d'exploitation grâce au parachèvement de l'harmonisation de la redevance d'assainissement sur le Territoire et à la maîtrise des dépenses d'exploitation permet d'assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux sur l'assainissement, avec un recours raisonnable à l'emprunt et donc la préservation des grands équilibres financiers de ce budget.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2020 du budget assainissement

